# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 25 mars 2025

L’ARS Bourgogne-Franche-Comté en appelle à la vigilance face à la recrudescence de la rougeole

**Depuis le début de l'année, dans un contexte marqué par des flambées épidémiques en Europe et dans le monde, la France hexagonale fait face à une recrudescence des cas de rougeole. La Bourgogne-Franche-Comté n’échappe pas à l’intensification de la circulation du virus.**

A ce jour, sur les trois premiers mois de 2025, 12 cas de rougeole ont été enregistrés par l’ARS Bourgogne-Franche-Comté, quand 11 cas étaient recensés sur toute l’année 2024. Ce chiffre témoigne à lui seul de l’accélération de la circulation du virus, d’autant que le début du printemps reste une période propice à sa propagation.

Face à cette situation, les mesures de prévention et de gestion du risque sanitaire sont mises en place pour la prise en charge des cas suspects et/ou confirmés.

**La rougeole est-elle une maladie grave ?**

Fièvre, toux, fatigue, écoulement nasal, conjonctivite, suivis d’une éruption cutanée, sont les symptômes les plus courants de la rougeole qui peut cependant entraîner de graves complications chez l’enfant, comme chez l’adulte, en particulier chez les personnes immunodéprimées et les femmes enceintes (risque pour la mère et l’enfant à naître).

**Une forte contagiosité**

Dans le cercle familial, le milieu scolaire ou professionnel, au cours des activités de sports ou de loisirs partagés… les occasions de contamination sont nombreuses, le virus se transmettant par voie aérienne.

Toutes les personnes non immunisées, enfants et adultes, risquent de contracter la rougeole (dans une population non immunisée, on estime qu’une personne contagieuse peut contaminer 15 à 20personnes).

L’ARS Bourgogne-Franche-Comté rappelle que **la vaccination est une mesure de prévention indispensable assurant une protection individuelle, mais également collective, en permettant de réduire la circulation du virus.**

L’Agence recommande donc de vérifier son statut vaccinal pour procéder, si besoin, à un rattrapage conformément aux [recommandations du calendrier vaccinal](https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal).

**En cas de symptômes :**

* Contacter son médecin traitant pour prendre rendez-vous, ne pas se rendre spontanément au cabinet médical ni aux urgences ;
* Réduire les contacts avec d’autres personnes ;
* Activer les gestes barrières : port du masque, lavage régulier des mains…

En savoir plus sur [le site de l’ ARS Bourgogne-Franche-Comté](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/vaccination-rougeole-protection-indispensable)

